

MAIRIE

DE

SAINT-LARY SOULAN

HAUTES-PYRENEES

MB/LR

N°2023-113

OBJET

**Lotissement du Pla d'Adet  
transfert du droit au bail lot n° 110**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **13**  
Votes pour : **14**  
(dont une procuration)

Affiché à la porte de la Mairie le :  
7 septembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille-vingt-trois**, le **six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **30 août 2023**

**Présents** : MM. André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ  
**Procuration de Monsieur Alain DEDIEU à Madame Hélène GUIOUNET**  
**Absent (excusé) : Monsieur Jacques ROCA**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Nicolas HERQUÉ** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de Cadeilhan-Trachère et Saint-Lary ont signé, le 15 mai 1953, un bail de longue durée, approuvé par Monsieur le Sous-Préfet de Bagnères de Bigorre le 22 juin 1953 et enregistré à Arreau le 8 juillet 1953 (Folio 70, case 3891) portant sur diverses parcelles situées au Pla d'Adet et débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1953 pour se terminer le 30 juin 2052.

Par un acte administratif en date du 5 octobre 1967, la commune de Saint-Lary Soulan a consenti un bail de sous location portant sur le lot n° 110 du lotissement du Pla d'Adet à Monsieur MARTY. Ce droit au bail est aujourd'hui détenu par la Société Tourisme Soleil Pyrénéen représentée par Monsieur Fabrice DANION. Il est demandé à la Commune d'agréer, aux mêmes conditions, le transfert du droit au bail à Monsieur Yoann CHAUMEAU, gérant de société, époux de Madame Marie Annick DELMAS demeurant à Toulouse, 19 rue Beau Soleil.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- autorise la Société Tourisme Pyrénéen à céder son bail de sous-location au bénéficiaire de Monsieur Yoann CHAUMEAU,
- agréé en tant que de besoin Monsieur Yoann CHAUMEAU en qualité de nouveau locataire du terrain situé au Pla d'Adet objet du bail de sous location en date du 5 octobre 1967, numéro 110 du lotissement du Pla d'Adet figurant au cadastre sous la référence section AB n°23,
- autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune à l'acte et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20230907-DEL-2023-113-DE  
Date de télétransmission : 07/09/2023  
Date de réception préfecture : 07/09/2023



Saint-Lary-Soulan, le 6 septembre 2023

Le Maire,

André MIR